

Conditions de participation Samsung Galaxy S23, S23+, S23 Ultra Buds2 Pro Promotion

L'organisateur de la **Samsung Galaxy S23, S23+, S23 Ultra Buds2 Pro Promotion** (13.03. – 30.04.2023) est la société Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après dénommée «Samsung»).

1. Dans le cadre de la **Samsung Galaxy S23, S23+, S23 Ultra Buds2 Pro Promotion (13.03. – 30.04.2023)**, les participant-e-s qui achètent un **Samsung Galaxy S23, Samsung Galaxy S23+ ou Samsung Galaxy S23 Ultra** reçoivent gratuitement une paire de **Galaxy Buds2 Pro (SM-R510NZAAEUC) en Graphite**.
2. Cette promotion est valable exclusivement lors de l'achat d'un **Samsung Galaxy S23, S23+ ou S23 Ultra (Enterprise Edition inclus)** livré par Samsung Electronics Switzerland GmbH aux revendeurs Samsung participants dont le siège est en Suisse ou au Liechtenstein. L'achat réalisé dans la boutique en ligne Samsung est exclu de la promotion. Revendeurs participants:

Brack.ch	Missiliez SA
Digitec	mobilcom ICT GmbH
Fnac	Müller Mobile GmbH
Fust	Multitel / Privatel
Interdiscount	my connect GmbH
Media Markt	Natel TV Grab AG
Melectronics	nätelo AG
Minirate	Net411Group (Net26, Net27, Net31 / Swisscom World Shops)
4N Handels GmbH / Natel Profi Belp	New Telecom
Al Innovations Sàrl	Nova Funk Engineering AG
Alao AG	Nüesch GmbH photo&communication
Alptel GmbH	PCI Mobile Systems GmbH
AMADEUS Interlaken GmbH	Pepe & Neuhaus
AMS All Mobile Service AG	Perfekta Wil
Auratel Telecom AG	PhoneStore
Autoradio Moser AG	Ponana GmbH
B. Duss AG Wolhusen	pq mobile GmbH
Bechtle	Privatel SA (Lonay)
Bichler + Partner AG	Quickline AG
Car Sound System C.S.S. SA	Ruchti TV GmbH
Centre NATEL Emery Sàrl	Saxer Telekom AG
ComDataNet AG Altdorf	Schaefer AG
ComDataNet AG Sarnen	Schmid Gstaad AG
CONRAD ELECTRONICS Schweiz	Schmutz + Mösching GmbH
Di Gälbe	Schürch & Zimmerli AG (Reiden)
Digital Planet	Schürch & Zimmerli AG (Sursee)
Elektro Imboden F. und Söhne AG	Soundgarten Gartmann GmbH
EP: GmbH	Spühler Electronic AG
EP: Plüss GmbH	surselva multimedia sa
EP: DIGIRAMA	Swiss Mobile Service
EP: Mühle AG	Technische Betriebe Will
Euronics Multimedia Fricktal	Techphone
FL1	Telecom Center Hinwil GmbH
H. Quaderer AG	Telecom Center Lugano
Handy Home Shop GmbH	Telecom Security SA
handy.ch GmbH	Telecomcenter Aarau GmbH
Hightech Communications	TKS TELECOM Bühler Stephan
Ing. Carlo Bosia SA (Agno)	Toggimobile GmbH
Ing. Carlo Bosia SA (Lugano)	Viva TV Sport GmbH
JMR télécommunication Sàrl	Walker radio tv + pc GmbH
Kaba & Riedener Telekommunikation KLG	Weta Radio & Fernseh AG
Linthmobile GmbH	Zanella
MANTOCOM SA	Zettaplan
Meta Communications GmbH	

3. L'offre est limitée à une seule participation par ménage.
4. La **période de promotion** s'étend du **13 mars 2023 au 30 avril 2023 inclus**. La date de commande/d'achat est confirmée par le justificatif d'achat. Les inscriptions dont la date d'achat est en dehors de la période de promotion ne seront pas prises en compte.
5. **La condition préalable pour recevoir les Galaxy Buds2 Pro est l'inscription dans le délai imparti via l'application Samsung Members préinstallée sur le Samsung Galaxy S23, S23+ ou S23 Ultra acheté (compte Samsung requis)**. Les participant-e-s ayant une carte SIM suisse s'inscrivent au moyen du formulaire correspondant dans l'application Samsung Members. Nous recommandons d'insérer une carte SIM suisse dans la fente 1 pour l'inscription. Les participant-e-s ayant une carte SIM liechtensteinoise s'inscrivent sur **fr.mobilepromo.samsung.ch**. Afin de pouvoir vérifier l'inscription, il faut communiquer, outre les coordonnées personnelles, le numéro IMEI de l'appareil et télécharger le ticket de caisse/la facture sur le/laquelle apparaissent clairement et en entier la date d'achat, le point de vente/revendeur, l'appareil acheté ainsi que le prix d'achat.
6. La clôture des inscriptions est fixée au **21 mai 2023**. Les inscriptions ultérieures ne seront pas prises en compte. Plus d'informations sur fr.mobilepromo.samsung.ch
7. Seul-e-s les client-e-s finaux/ales (celles et ceux achetant des produits pour leur usage personnel) domicilié-e-s en Suisse ou au Liechtenstein sont autorisé-e-s à participer.
8. Après l'inscription à la promotion, les participant-e-s reçoivent un e-mail de confirmation de la part de Samsung. Samsung se réserve le droit de contacter les participant-e-s par e-mail en cas d'inscriptions incomplètes ou non conformes aux présentes conditions de participation afin de clarifier la situation. Il est de la seule responsabilité des participant-e-s de veiller à rester joignables dans l'éventualité où ces mesures de communication seraient appliquées.
9. Après confirmation par Samsung par e-mail aux participant-e-s que toutes les exigences des présentes conditions de participation sont remplies, la paire de Galaxy Buds2 Pro est expédiée à l'adresse postale indiquée par les participant-e-s dans un délai de 8 semaines à compter de la clôture des inscriptions. Les Galaxy Buds2 Pro ne sont pas transmissibles et leur valeur ne sera pas payée en espèces.
10. En cas de restitution de l'appareil (annulation du contrat de vente), le/la client-e perd son droit à bénéficier des Galaxy Buds2 Pro.
11. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
12. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
13. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents inexacts, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participant-e-s fautifs/ves.
14. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur https://www.samsung.com/ch_fr/info/privacy/). Nous conservons les données à caractère personnel uniquement pour l'exécution et le déroulement de la promotion et pas au-delà de cette nécessité. Sauf obligation légale de conservation contraire, les données sont ensuite supprimées.
15. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.